



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 65967

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conditions inadmissibles dans lesquelles s'est déroulée la célébration par le consulat général de France à Jérusalem de notre fête nationale le 14 juillet dernier. En effet, lors de la réception, certains des artistes animant la soirée se sont publiquement livrés à une violente critique de l'Etat d'Israël, allant jusqu'à réclamer le boycott de celui-ci et à l'accuser d'assassiner des Palestiniens. Aussi, il lui demande s'il juge normal que notre consulat, dans cette région particulièrement agitée, ajoute à la tension déjà existante entre Israël et l'Autorité palestinienne et s'engage ouvertement aux côtés d'une des parties, au mépris de toutes les traditions diplomatiques françaises et internationales.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères n'a pas eu connaissance en ces termes des faits rapportés. Si de tels propos, évidemment condamnables, ont été tenus par des artistes, ils ne pourraient en tout état de cause engager que la responsabilité de leurs auteurs, et ne sauraient jeter le doute sur l'action diplomatique conduite, au nom de la France, et avec un professionnalisme digne d'éloges dans le contexte difficile où elle s'inscrit, par ses représentants à Jérusalem.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65967

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5287

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7233